

Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération

eau potable : SMAM

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

EXTRAIT SAISIE SISPEA Exercice 2021



Mâconnais-Beaujolais
AGGLOMÉRATION

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes	5
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.5.2.	Achats d'eaux brutes	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
1.6.1.	Production	6
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	8
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.4.	Autres volumes.....	8
1.6.5.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	14
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	15
3.6.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	15
4.	Financement des investissements.....	16
4.1.	Montants financiers.....	16
4.2.	État de la dette du service	16
4.3.	Amortissements	16
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	16
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	16
5.	Tableau récapitulatif des indicateurs	18

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : SMAM
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage (1)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Charnay-lès-Mâcon, Chevagny-les-Chevrières, Hurigny, Mâcon, Saint-Laurent-sur-Saône, Sancé
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en **Délégation par Entreprise privée**

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/07/2017
- Date de fin de contrat initial : 30/06/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant du 25/12/2020 pour transfert du contrat de la société SMADEC à la société VE-CGE

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 50 615 habitants au 31/12/2021 (48 949 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



L'entité de gestion n'a que deux abonnés au 31/12/2020 (2 au 31/12/2019).

Les 2 abonnés sont : MBA pour l'entité de Gestion MÂCON et MBA pour l'entité de gestion SME

1.5.Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 3 156 201 m³ pour l'exercice 2021 (3 272 631 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Les Varennes puits 1	Nappe alluviale		0	0	___%
Les Varennes puits 2	Nappe alluviale		138 264	204 238	47,7%
Les Varennes puits 3	Nappe alluviale		200 599	194 728	-2,9%
Les Varennes puits 4	Nappe alluviale		220 914	229 154	3,7%
Les Varennes puits 5	Nappe alluviale		149 726	233 855	56,2%
Les Varennes puits 6	Nappe alluviale		193 557	298 377	54,1%
Les Varennes puits 7	Nappe alluviale		134 268	175 394	30,6%
Les Varennes puits 8	Nappe alluviale		257 593	290 526	12,8%
Les Varennes puits 9	Nappe alluviale		159 473	65	-100%
Les Varennes puits 10	Nappe alluviale		158 746	235 189	48,1%
Les Varennes puits 11	Nappe alluviale		136 847	48 924	-64,2%
Les Varennes puits 12	Nappe alluviale		206 486	3 001	-98,5%
Les Varennes puits 13	Nappe alluviale		235 426	218 159	-7,3%
Les Varennes puits 14	Nappe alluviale		240 534	240 326	-0,1%
Les Varennes puits 15	Nappe alluviale		169 739	239 118	40,9%
Les Varennes puits 16	Nappe alluviale		217 358	228 786	5,3%
Les Varennes puits 17	Nappe alluviale		223 044	185 498	-16,8%
Les Varennes puits 18	Nappe alluviale		230 057	130 863	-43,1%
Total	Nappe alluviale		3 272 631	3 156 201	-3,6%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes



Le service prélève 100% des eaux brutes traitées et n'achète pas d'eaux brutes à d'autres services.

1.6.Eaux traitées

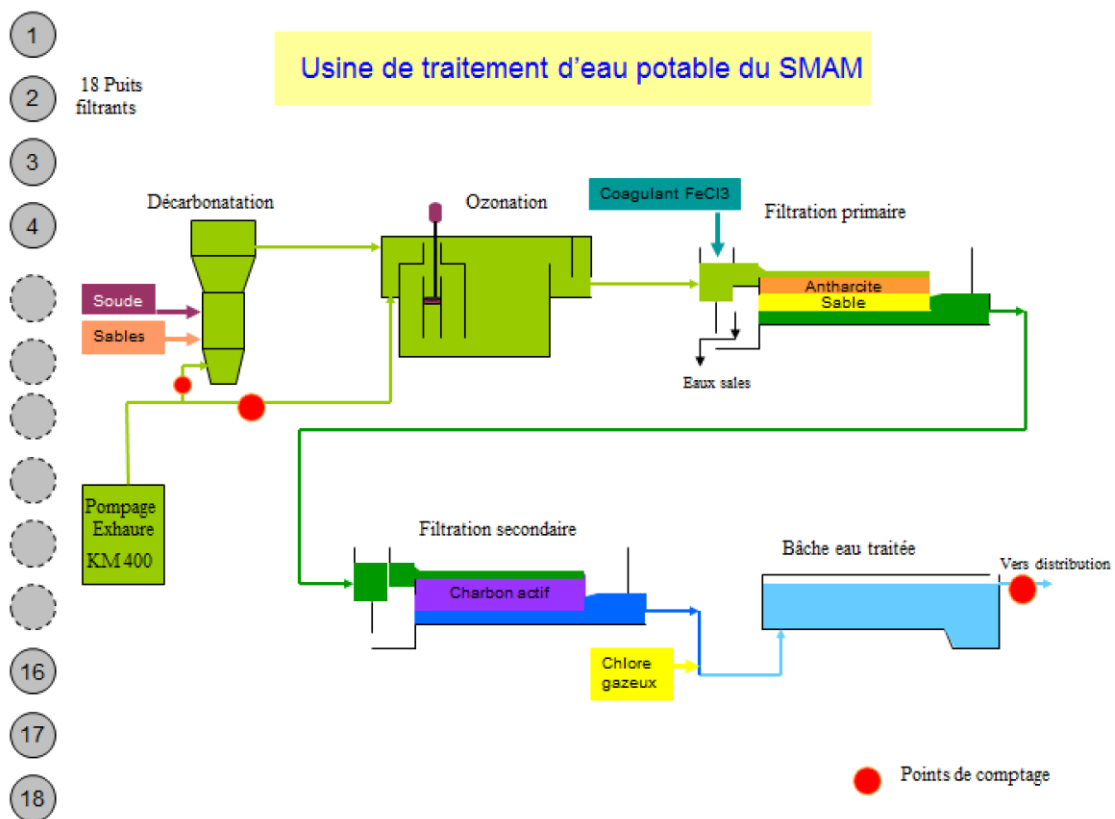
1.6.1. Production



Le service a 1 station de traitement. Usine du SMAM – 5 rue des Grandes Varennes 71000 SANCÉ

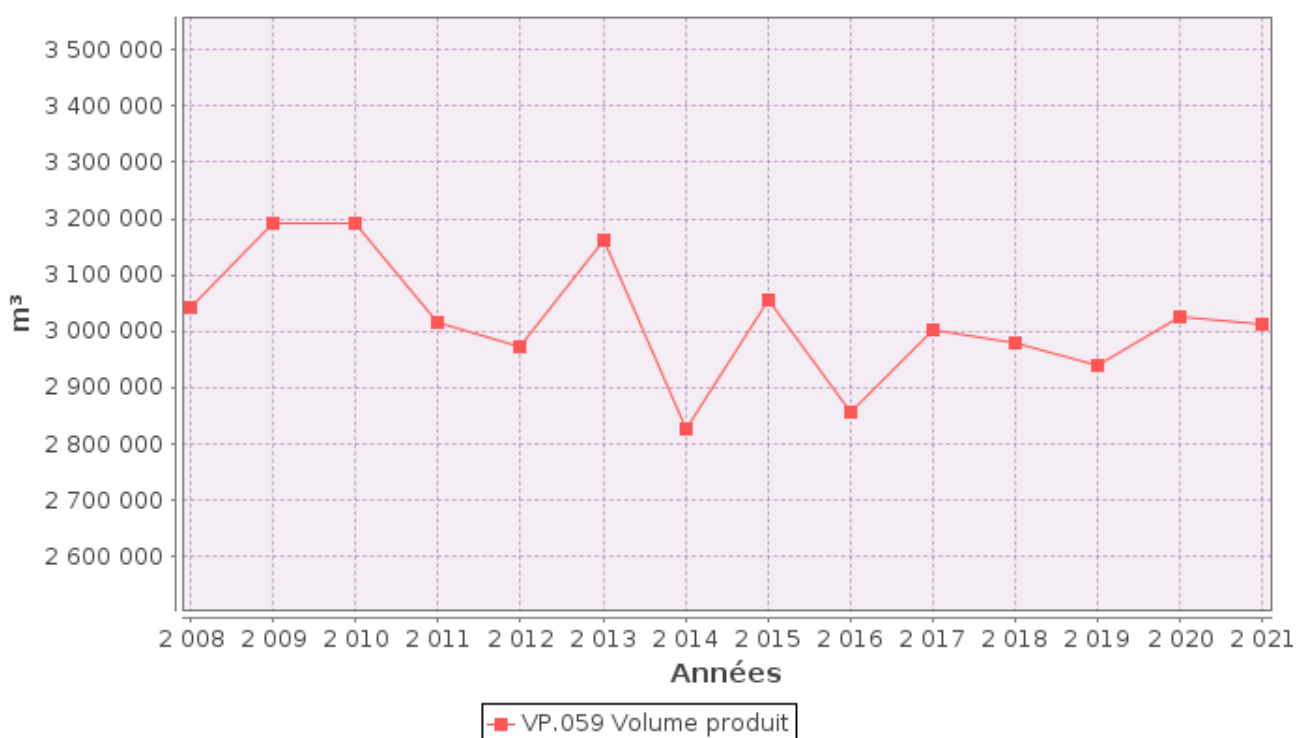
La filière de traitement comporte les étapes suivantes :

- Une décarbonatation
- Une ozonation permettant l'oxydation du fer et du manganèse et le traitement bactéricide et virulicide
- Une coagulation au Chlorure Ferrique
- Une filtration primaire sur quatre filtres bicouches
- Une filtration secondaire sur quatre filtres charbon actif
- Une désinfection finale au chlore gazeux



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
Les Varennes puits 1	0	0	___%	80
Les Varennes puits 2	127 889	194 951	52,4%	80
Les Varennes puits 3	185 546	185 874	0,2%	80
Les Varennes puits 4	204 337	218 734	7%	80
Les Varennes puits 5	138 491	223 221	61,2%	80
Les Varennes puits 6	179 032	284 810	59,1%	80
Les Varennes puits 7	124 193	167 419	34,8%	80
Les Varennes puits 8	238 263	277 316	16,4%	80
Les Varennes puits 9	147 506	61	-100%	80
Les Varennes puits 10	146 834	224 495	52,9%	80
Les Varennes puits 11	126 578	46 699	-63,1%	80
Les Varennes puits 12	190 991	2 865	-98,5%	80
Les Varennes puits 13	217 760	208 239	-4,4%	80
Les Varennes puits 14	222 484	229 398	3,1%	80
Les Varennes puits 15	157 002	228 245	45,4%	80
Les Varennes puits 16	201 047	218 383	8,6%	80
Les Varennes puits 17	206 307	177 063	-14,2%	80
Les Varennes puits 18	212 794	124 913	-41,3%	80
Total du volume produit (V1)	3 027 054	3 012 686	-0,5%	80



1.6.2. Achats d'eaux traitées



L'ensemble de l'eau envoyée en distribution est traité par le site de potabilisation de l'entité de gestion.

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Service de Distribution de Mâcon (hors communes associées)	1 928 815	1 962 394	
Service de Mâcon Environs	977 643	995 388	
Total vendu à d'autres services (V3)	2 906 458	2 957 782	+1,8%

1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	___%
Volume de service (V9)	100 404	79 419	-20,9%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2020 en m ³ /an	Exercice 2021 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	100 404	79 419	-20,9%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 7,47 kilomètres au 31/12/2021 (7,47 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022	
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)	0 €	0 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0.1040 €	0.1040 €	
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)	0 €	0 €	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0.4749 €	0.499 €	
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0.0562 €/m ³	0.0562 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0.28 €/m ³	0.28 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 09/12/2021 fixant les tarifs au 1^{er} janvier 2022.

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux autres services	302 272	307 609	+1,8%
Total des recettes	302 272	307 609	+1,8%

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux autres services	1 380 277	1 475 933	+6,9%
Total des recettes	1 380 277	1 475 933	+6,9%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **1 783 542 €** (1 682 549 € au 31/12/2020).
Une partie de ces recettes figurent dans les recettes de l'entité de gestion de Mâcon.

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	70	0	12	0
Paramètres physico-chimiques	49	0	12	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	85

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	99,3 %	100 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	1 102,81	1 104,94

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 29,1 m³/j/km (44,2 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 0 m³/j/km (7,4 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Pour l'année 2021, aucune interruption de service non programmées n'a été dénombrée (0 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2020).

3.6. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

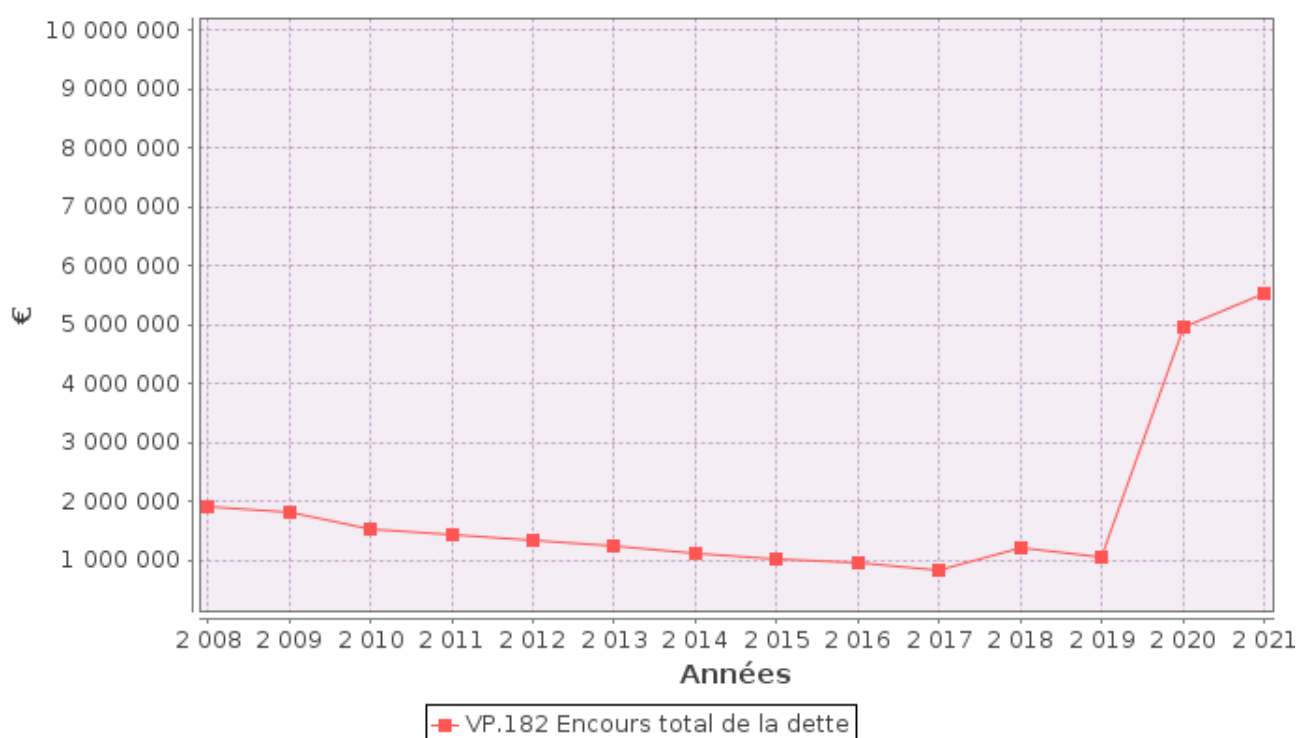


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	4 949 524,11	5 515 893,29
Épargne brute annuelle en €	1 114 143,34	1 157 152,85
Durée d'extinction de la dette en années	4,4	4,8

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de **4,8 ans** (4,4 en 2020).



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	131 638	8 045
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2020	Exercice 2021 *
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 949 524,11	5 515 893,29
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	710 631
	en intérêts	64 552

* Montants pour l'ensemble de MBA

4.3. Amortissements



Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 870 786.84 € (Montants pour l'ensemble de MBA).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Réhabilitation Puits et canalisations champ captant	1 526 000	1 526 000
Etude Ressource	250 000	50 000

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par

l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Couverture des Filtres Bicouche primaires	2022	103 900
Etude Ressource	2023	250 000

5. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	48 949	50 615
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³] – production exclusivement	0,611	0,636
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	99,3%	100%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	44,2	29,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	7,4	0
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	_ 0 _	0
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	4,4	4,8